

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 35/1137/2019

1^{er} octobre 2019

Madagascar. L'annonce d'une grâce présidentielle pour les détenu·e·s accusés d'infractions mineures est un pas dans la bonne direction

L'annonce faite par le président Andry Rajoelina au sujet de son intention de gracier les personnes détenues dans les prisons malgaches pour des infractions mineures est un pas dans la bonne direction qui doit être immédiatement suivi d'effet, a déclaré Amnesty International le 1^{er} octobre 2019.

L'organisation appelle à mettre fin immédiatement à toutes les détentions arbitraires, y compris à libérer toutes les personnes en détention provisoire pour des infractions mineures commises sans violence et à faire en sorte que les autres détenu·e·s fassent l'objet d'une procédure rapide et équitable.

Certaines personnes se trouvent en détention provisoire depuis des années sans jugement, parfois pour des infractions aussi insignifiantes qu'un vol de poulet. La déclaration du président indique que son gouvernement a pris conscience de la gravité de la situation dans les prisons malgaches, qui se caractérise par un recours manifestement excessif à la détention provisoire, y compris pour les infractions mineures, et des conditions de vie inhumaines, notamment le surpeuplement.

Dans certaines prisons, les effectifs sont presque 10 fois supérieurs à la capacité d'accueil. Par conséquent, les détenu·e·s sont souvent contraints de dormir à même le sol et de partager des espaces exigus et sales.

Amnesty International signale que le recours excessif et injustifié à la détention provisoire maintient des milliers de personnes dans des

conditions qui mettent leur vie en danger. Les [recherches](#) menées par l'organisation ont révélé qu'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants étaient détenus pour des infractions mineures commises sans violence, qui ne justifiaient pas un emprisonnement ni une détention prolongée sans jugement.

Il faut que le président Andry Rajoelina ordonne aux autorités compétentes de faire rapidement le nécessaire afin que toutes les personnes détenues pour des infractions mineures commises sans violence soient libérées. Toutes les autres détentions arbitraires et prolongées doivent cesser immédiatement, soit que les intéressé·e·s soient libérés, soit que leur détention soit examinée par une autorité judiciaire. Si nécessaire, il convient d'organiser des procès respectant les normes internationales d'équité.

Complément d'information

Lors de sa visite à Fianarantsoa, le 27 septembre, le président Andry Rajoelina a annoncé sa décision de gracier des détenu·e·s soupçonnés d'avoir commis des infractions mineures sans violence afin de désengorger les prisons surpeuplées de Madagascar. Au cours de cette visite, il a inauguré le bâtiment d'une nouvelle prison à Volamena et a expliqué qu'il s'agissait d'un établissement pilote, qui respecterait les normes internationales et comprendrait un centre de santé, des zones où les détenu·e·s pourraient rencontrer leur famille, une cuisine et un centre de formation.